

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2229



Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 26 février 2018, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

No 2229 Autorisant la préparation de plans et devis pour des travaux de réaménagement de la côte des Anges entre les rues des Bouleaux et Paul-Sauvé dans le secteur de Saint-Augustin, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

- par les personnes habiles à voter, le 19 mars 2018;
- par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 26 avril 2018.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit : lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 9 mai 2018

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate